

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CARRY-LE-ROUET**

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 17 h 00,  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
En lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,  
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
et des Familles

Date de la convocation : le 15 septembre 2023

<b>Nombre de membres</b>	<b>Les membres présents en séance :</b>
En exercice : 13	M. CARPENTIER - Mme GUARINO – M. BARNAKIAN - Mme GUIONNET – Mme JULIEN – M. LIVON – M. MARZA Mme BELGACEM– Mme BISSON GUENOUN – Mme DAUBOL - M. POTAUX - M. SEGUIN
Présent(s) : 12	<b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b>
Pouvoir(s) : 01	Mme TRIGNAN à Mme GUIONNET
Absent(s) : 00	<b>Le(s) membre(s) excusé(s) sans pouvoir : /</b>
<b>Délibération comportant 3 pages</b>	<b>Le(s) membre(s) absent(s) : /</b>

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL membre du conseil d'administration du CCAS  
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : CHOIX DU COLIS DE FIN D'ANNEE (NOEL) 2023 PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET**

M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, soumet aux administrateurs du CCAS les propositions de colis de Noël 2023 soumises par 9 fournisseurs.

**Le choix du colis se déroule au scrutin secret.**

**Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :**

- COLIS N° 1 - Société « Cellier du Périgord » à 15.48 € HT et 16.80 € TTC :  
« POUR » 0 voix
- COLIS N° 2 - Société «Colis Gourmands» à 15.82 € HT et 16.96 € TTC :  
« POUR » 0 voix
- COLIS N° 3 - Société « Les Ducs de Gascogne » à 15.92 € HT et 17.00 € TTC :  
« POUR » 0 voix
- COLIS N° 4 - Société « Les Ducs de Gascogne » à 15.55 € HT et 17.00 € TTC :  
« POUR » 0 voix
- COLIS N° 5 - Société « Esprit Gourmet» à 15.64 € HT et 17.00 € TTC :  
« POUR » 1 voix
- COLIS N° 6 - Société « Eymet Village » à 15.47 € HT et 16.98 € TTC :  
« POUR » 1 voix
- COLIS N° 7 - Société « Fleurons de Lomagne» à 15.82 € HT et 17.00 € TTC :  
« POUR » 1 voix
- COLIS N° 8 - Société « Fleurons de Lomagne» à 15.76 € HT et 17.00 € TTC :  
« POUR » 1 voix
- COLIS N° 9 - Société « Les Chemins de Provence » » à 15.41 € HT et 17.00 € TTC :  
« POUR » 0 voix
- COLIS N°10 - Société « Les Fous de Terroirs » » à 16.01 € HT et 16.90 € TTC :  
« POUR » 0 voix
- COLIS N°11 - Société « Valette Foie Gras» à 15.52 € HT et 17.00 € TTC :  
« POUR » 9 voix
- COLIS N°12 - Société « Valette Foie Gras» à 15.62 € HT et 17.00 € TTC :  
« POUR » 0 voix

.../...

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir voté à bulletin secret,

**CHOISIT A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**  
**09 voix « POUR »**

- le colis n° 11 de la Société « Valette Foie Gras » sise Gourdon (46) correspondant au devis : Prestation n° 1 D02 01  
le prix unitaire : 15.52 € H.T. et 17.00 € TTC.

**ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ**

- d'autoriser le Président du CCAS et en cas d'absence du Président la Vice-Présidente à procéder à/aux commandes de colis ainsi qu'à la mise en paiement de/des dépenses auprès du fournisseur choisi.

La dépense est prévue au chapitre 65.

- 13 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres

Le : 06 OCT. 2023  
Et publication ou notification

Du.....09...OCT..2023.....



Fait et délibéré le 27 septembre 2023

Le Président du C.C.A.S.  
René Francis CARPENTIER  
Maire de Carry-le-Rouet